

Entraves à la gestion forestière durable

Dire (et redire) « stop »



Laurent de Bertier. © Fransylva

Des forêts en bonne santé, capables de se renouveler et de s'adapter au dérèglement climatique, captatrices de carbone, productrices de bois... Les forestiers sont en première ligne pour porter cette ambition, d'intérêt général et partagée de tous. Leur mission est pourtant semée d'embûches.

Agressions, violences, intimidations, harcèlement, destructions, incendies, détérioration du matériel, blocages de chantiers, arrachages de plantations... Les forestiers sont régulièrement la cible de ceux qui s'opposent à toute forme de travail en forêt. Dernier exemple en date : des exploitants forestiers qui débardaient des bois ont été insultés et leur véhicule de travail incendié, en fin d'année dans la Vienne. Ce cas n'est malheureusement pas isolé. À ces difficultés s'ajoute par ailleurs la suspension de nombreux chantiers forestiers en raison de la présence « potentielle » d'espèces protégées, en application de la loi L411-1 du Code de l'environnement...

Les propriétaires de forêts, dont l'engagement est pourtant indispensable, subissent également un certain nombre d'incivilités. Du dépôt sauvage d'ordures au non-respect de la propriété privée, en passant



Dépôts sauvages en forêt. Patrick Castano © CNPF.

par les mégots jetés... Sans oublier les vols de bois récurrents. Depuis sa création en avril 2025, la ligne téléphonique de signalement¹ de Fransylva a reçu de nombreux appels de particuliers désarmés et souvent abandonnés par la justice face aux exactions qu'ils subissent.

Fransylva apporte tout son soutien aux professionnels de la filière et aux propriétaires qui œuvrent ensemble à la décarbonation de notre société et au renouvellement des forêts. Nous appelons aussi les élus et les ministres de la Justice, de l'Intérieur et de l'Écologie, en charge de la forêt, à condamner sans réserve les violences, qui touchent également de nombreux agriculteurs et acteurs du monde

rural. Les plaintes ne doivent pas rester sans suite et la mise en place d'un délit d'entrave doit permettre d'éviter l'arrêt, au nom de principes idéologiques, de chantiers forestiers pourtant réglementaires. En septembre dernier, Fransylva avait

cosigné une tribune publiée par le média *Marianne*² pour manifester le soutien de la filière envers les professionnels de la forêt et du bois et alerter sur la multiplication d'actes de vandalisme impunis.

De nombreuses entraves, fruits d'une minorité hors la loi, mais malheureusement impactante, portent atteinte à la gestion durable des forêts.

Il faut dire « stop » aux violences en forêt et faire confiance aux forestiers : c'est le vœu que je forme en ce début d'année pour nos forêts !

Laurent de Bertier

Directeur général de Fransylva

SUIVEZ FRANSYLVA SUR :



“ Fransylva a reçu de nombreux appels de particuliers désarmés et souvent abandonnés par la justice face aux exactions qu'ils subissent ”

1. Fransylva accompagne les propriétaires forestiers victimes de vols de bois ou d'escroquerie en forêt au 01 47 20 90 58.
2. Tribune signée par la Fédération nationale du bois, la Fédération nationale entrepreneurs des territoires, le Syndicat des exploitants de la filière bois, Fransylva, la Copacel (Union française des industries des cartons, papier et cellulose) et Les Coopératives forestières.